

Gaz de schiste

Une association pour informer

Une association baptisée "Touche pas à mon schiste" sera créée tout prochainement sur la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche. Elle a pour but d'informer et de sensibiliser les habitants à la question du gaz de schiste.

A l'initiative de la commission environnement de la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (Draga), qui regroupe les 9 communes du canton de Bourg-Saint-Andéol ainsi que la ville de Viviers, une association baptisée "touche pas à mon schiste" devrait voir le jour tout prochainement.

Le mercredi 9 février, la commission, qui réunit des élus du territoire, ainsi que des non-élus, a décidé de s'engager dans la création d'une association qui aura pour objectif selon Bernadette Dallard, responsable de la commission : "D'informer, de sensibiliser et de mobiliser la population sur la question du gaz de schiste".

Hier soir, mercredi 16, la commission devait se réunir une nouvelle fois pour entériner les statuts de l'association et répartir les rôles.

L'association aura la particularité d'avoir une direction collégiale. Ainsi, Bernadette Dallard indique : "La direction sera composée des 20 membres du conseil d'administration. Ce sont eux qui dirigeront collégalement. Chaque commune de la communauté de communes aura ainsi deux représentants au CA."

L'association entrera directement dans le vif du sujet puisqu'elle organisera dans la

semaine du 21 au 26 février diverses campagnes d'informations dans les communes de Draga (à l'heure où nous mettons sous presse, les lieux et heures de ces manifestations ne sont pas connus. Les personnes intéressées peuvent contacter les mairies de leur domicile pour savoir si des actions sont prévues sur leur commune.)

Un mouvement de protestation qui s'étend

Cette nouvelle association emboîte le pas d'un large mouvement qui se répand en Ardèche et qui vise à protester contre l'exploitation du gaz de schiste sur le département.

L'Ardèche est concerné par deux permis de recherche autorisés le 1er mars dernier par arrêté ministériel et qui permettent la recherche de mines d'hydrocarbures liquides et gazeux. Ces deux permis sont ceux de Villeneuve de Berg et de Montélimar. Sur le secteur, ils englobent notamment les Gorges de l'Ardèche, Lagorce...

Dernièrement, les ministres concernés ont annoncé un "moratoire de 6 mois" sur le sujet, mais la mobilisation ne faiblit pas en Ardèche pour demander l'annulation définitive de ces permis.



L'association aura son siège au sein des locaux de la communauté de communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche. Chaque commune aura 2 représentants au sein du conseil d'administration qui dirigera l'association.